

Des journaux Anglais du 20 juin.
Les nouvelles de Paris de samedi soir (16 juin) représentent l'état des affaires dans cette ville comme étant plus tranquilles et plus calmes, quoique plusieurs actes récents du gouvernement Français soient regardés d'un mauvais œil par une partie du peuple. Les sommes qu'on a avancées pour soutenir le crédit public ont eues un bon effet; et déjà la confiance renaissait, et l'on trouvait facilement des emprunts—néanmoins la loi martiale continuait en force, et l'on infirait de là, que le gouvernement craignait quelque nouvelle explosion. Le gouvernement avait reçu des dépêches importantes de St. Petersburg, et le conseil s'assembla aussitôt. Dans les meilleurs cercles on ajoutait foi au bruit d'une triple alliance entre l'Autriche, la Russie, et la Prusse contre les autres puissances du continent.

Le bill de réforme d'Irlande était sur le tapis, et il avait produit des débats animés entre O'Connell et les ministres. Le comte Grey avait été indisposé, mais il était mieux. M. Thompson avait dit, dans la chambre des communes, que pour avantager le commerce britannique, il proposait d'abolir tous les droits sur le chanvre.

Le duc de Wellington alla voir le tour ce matin, à cheval, et sans être accompagné d'aucun domestique; en revenant entre 11 heures et midi, il fut recouvert par un groupe d'ouvriers, et comme il allait à petits pas, une foule de personnes le poursuivait bientôt avec des cris et des huées. En passant dans Lombard street, il rencontra un parti plus respectable, qui le salua. A Champs-Élysées, la populace était immense, jetant les cris et les hurlements les plus affreux. A Holborn Hill quelques misérables eurent la hardiesse de lui jeter de la boue jusqu'à ce qu'on eut fait quelques-uns prisonniers et le reste se dispersa.

Le Duc alla ensuite à Charing Cross, et là une nouveau groupe se forma; dans Cockspur-street tout le voisinage était dans une tumulte complet. Enfin il fut tellement maltraité par la populace qu'il fallut avoir recours à la police pour l'escorter.

Paris, 17 juin. Les instructions judiciaires des deux conseils de guerre se continuent avec une grande activité. Les rapporteurs occupés hier jusqu'à sept heures du soir, et recommencèrent leur besogne à huit heures du matin, travaillant jusqu'à bien avant dans la nuit. Dans quatre cas les procédures originaires au premier conseil; les quatre suivants seront traduits devant le deuxième conseil.

Les poursuites devant le premier conseil, sont, premièrement contre le boulanger Wachez; secondement contre l'épicier Pepin; capitaine dans les gardes nationales, et troisièmement M. Tiellement, colonel en retraite, qu'on a saisi parmi la populace, et sur qui l'on trouva un nombre d'affiches des sociétés politiques. Il refuse de répondre à toutes les questions qu'on lui demande, demandant pour excuse qu'il ne reconnaît pas la compétence de ce tribunal militaire à décider sur les accusations qui sont à sa charge; on pense que son procès durera plusieurs jours.

La Gazette de France contient ce qui suit :
Le bruit court qu'on a trouvé le cadavre du comte de Ménars parmi les morts au château de Pécinière, et qu'un grand nombre d'autres corps, qui ont été réduits en cendres, ou complètement défigurés, n'ont pu être reconnus.

La même feuille offre l'article suivant : Les bruits les plus sinistres se répandent sur le sort de la duchesse de Berry. Les secrets affreux du château de la Pénicrière occupent toute la France dans ce moment. Espérons qu'avant peu une connaissance pleine et entière des faits dissipera l'axiété générale.

Le prince de Bouffremont a été arrêté à Paris. Il était aide-de-camp du duc de Berry puis celui du duc de Bourdeaux, et chevalier d'honneur de la duchesse de Berry.

M. de Rancancourt, propriétaire d'un château près de Quimperle, en Marbihau, et M. Charles de la Pouché, ci-devant maire de Belle Isle en-Mer, ont été arrêtés et conduits dans la prison de Quimperle.

Nous apprenons que M. Dutois, professeur d'histoire au collège de Louis le Grand, a été arrêté jeudi soir dans ses appartements dans la rue Jardinet.

Le journal d'Inde et Loire de Tours, du 14 dernier, dit, "M. Sarrut et M. Bousse, éditeurs de la Tribune, contre qui on avait lancé des mandats d'amener, viennent d'être arrêtés à Biçce, près de Tours, où ils se trouvaient sans passeports.

Paris, 18 juin.—C'est dans les papiers trouvés sur la personne de M. Berryer, qu'on a découvert des motifs pour arrêter MM. Fitzjames, Hyde de Neuville et de Chateaubriand. Ces arrêts ont été exécutés en vertu d'un réquisitoire donné par M. le procureur général de la cour royale de Rennes, et le mandat d'amener a été lancé par un des conseillers employé à la recherche des affaires relatives aux troubles dans l'ouest. Le même mandat désigne le duc de Bellune, qui n'a pas encore été découvert.

M. de Chateaubriand a été arrêté à 5 heures du matin au no. 84, rue d'Enfer. Sa maison fut entourée dès les deux heures du matin, mais on attendit le retour de l'aurore pour faire l'entrée.

Il parla à tous ceux qui l'environnaient avec la plus grande sérénité d'esprit, et il prit son *gradus*, afin de faire des vers, disait-il, pour charmer les heures de sa captivité. Il est accusé d'être le président d'une régence secrète.

Le baron de Neuville a été arrêté à sa résidence à 4 heures du matin. Il était au lit, souffrant et à peine rétabli d'une attaque de coléra et de goutte sciatique. Il a protesté contre tous les motifs qu'on expose dans le mandat d'amener.

Paris, 7 juin.—Beaucoup de personnes qui avaient cru se préserver du coléra en fuyant Paris n'ont pas attendu la décroissance du fléau pour revenir, s'étant bien aperçus qu'en cas d'attaque les secours, malgré l'empressement des autorités, n'étaient nulle part assurés comme à Paris. Aujourd'hui que la maladie semble s'éteindre en proportion des progrès qu'elle fait au dehors, on vient en foule des départements chercher sécurité dans la capitale. Les jardins, les boulevards, le bois de Boulogne sont plus brillants que jamais, il semble qu'on assiste à une fête perpétuelle depuis que les regards ne sont plus fatigués du spectacle de la mort. Les théâtres se remplissent. L'Opéra a revu toute son éblouissante fantasmagorie de femmes et de cachemires; aux dernières représentations, la salle était pleine. On parle beaucoup de la Tentation qu'on prépare en ce moment, comme de l'ouvrage le plus étonnant qui ait paru, c'est une innovation, un opéra-ballet, en cinq actes, dont les décorations ont été mises au concours entre nos artistes les plus célèbres; ils ont tellement réussi, que cela tient du prodige: on vante surtout la décoration des enfers, et de l'escalier qui nous donne idée de l'échelle de Jacob. On dit aussi beaucoup de bien d'un coucher de soleil, et d'une salle de bain, qui feraient à eux seuls le succès de cet ouvrage, si déjà les chœurs de MM. Gide et Halevy ne l'avaient assuré. M. Véron à qui nous devons l'heureuse régénération de notre premier théâtre, justifie tout ce que son habileté administrative nous avait fait concevoir d'espérances. L'Opéra est bien aujourd'hui le premier théâtre du monde.

POLICE CORRECTIONNELLE.—6e CHAMBRE.
Nos lecteurs ont peut-être remarqué dans les promenades publiques un jeune militaire revêtu de l'uniforme d'un officier de cavalerie et porteur de décorations de juillet, de Belgique et de Pologne. Sa démarche et sa

figure délicate et imberbe leur a bientôt révélé son sexe. Ce jeune officier, nommé Catherine-Charlotte Raffoux, comparait aujourd'hui à la sixième chambre du tribunal de police correctionnelle sous la prévention de port illégal de costume et de décorations.

La prévenue est âgée de 17 ans, elle a déclaré être lieutenant dans le régiment commandé en Belgique par le colonel de Pontécoulant. Son attitude exprime l'embarras et le repentir.

M. le président.—Vous portez un costume qui n'est pas celui de votre sexe.

La prévenue.—J'y suis autorisée par M. le préfet de police.

M. le président.—Vous n'êtes pas décorée de juillet, pourquoi en avez-vous porté les insignes.

L'embarras de la prévenue augmente; quelques larmes tombent de ses yeux.

Me Joffrès son avocat.—La prévenue a l'intention dans un instant de vous présenter quelques observations pour sa défense.

L'oncle de Mlle Raffoux est ensuite appelé. Il paraît tellement ému, qu'il peut à peine répondre aux questions que lui adresse M. le président. Il atteste cependant que sa nièce est une tête évaporée, et que jeune elle a toujours manifesté du goût pour l'état militaire.

M. le président, à la prévenue.—Avez-vous quelque chose à dire pour votre défense.

Mlle Raffoux, en fondant en larmes.—Messieurs, si les faits dont je suis accusée sont aussi graves que vous voulez bien le dire, je vous prie de croire cependant qu'ils sont plutôt le résultat d'une imprudence que d'une mauvaise action. Vous me demandez néanmoins quels sont les motifs qui m'ont engagée à porter ces habits préférablement à ceux de mon sexe: eh bien! Messieurs, les voici:

Quoique jeune et femme, l'amour de la patrie et de cette liberté que tous bons citoyens ont si bien défendue pendant nos glorieuses journées, m'a électrisée. En entendant le bruit du canon, j'ai regretté d'être femme, moi sexe m'empêchant d'en faire autant.

Messieurs, vous savez que peu de temps après une révolution du même genre que la nôtre a éclaté en Belgique, ce même accord de la liberté m'a portée à prendre des habits d'homme, pensant déguiser ma faiblesse sous ce travestissement; j'y partis, et là pas une, mais beaucoup de personnes dignes de foi qui y sont allées comme moi, pourront vous attester le démenti que j'ai donné à la faiblesse des femmes; m'armant de tout le courage dont je suis susceptible, pensant à ma belle patrie, mon faible bras a su défendre et venger les amis de la liberté des Belges comme il l'aurait fait et le ferait encore si l'on cherchait à attenter à celle de mon pays.

De retour à Paris, ne pouvant me déshabiller de mon costume d'homme que j'avais appris à porter, et qui était plus conforme à mes goûts, je ne voulais cependant pas être en contravention aux lois. Je résolus donc de reprendre les habits de mon sexe, qui déjà ne me convenaient plus. Je me rendis près de monsieur le préfet, et j'obtins de lui-même ma permission de travestissement.

Quant aux décorations que j'ai indûment portées, j'aime à croire, messieurs, que votre indulgence, dans laquelle je mets toute confiance, m'attribuera cette faute qu'à une étourderie de jeunesse et à un peu d'orgueil national bien pardonnable à mon âge. La longue détention que j'ai subie en expiation de cette imprudence me porte à croire, messieurs, que vous trouverez dans le court et véritable exposé que je viens de vous faire, des motifs suffisants pour me rendre à la liberté.

Mon avocat étant chargé d'ailleurs de vous faire ressortir plus éloquemment que moi, si vous le jugez à propos, que mes goûts surnaturels et non un sentiment de corruption, m'ont seuls amenée devant vous.

M. Lennai, avocat du roi, tout en soutenant la prévention, a néanmoins réclamé du tribunal l'indulgence due au sexe et aux beaux antécédents de Mlle Raffoux.

Me Joffrès, avocat, a pris ensuite la parole en faveur de la prévenue. Après avoir exposé que M. le docteur Marc, consulté sur l'état de Mlle Raffoux, avait répondu qu'elle était dominée par une ardeur martiale, il a rappelé les nombreux services qu'elle a rendus à la liberté; Mlle Raffoux a servi en Belgique comme volontaire dans le régiment de Pontécoulant. Elle s'est trouvée à toutes les actions qui ont eu lieu contre les Hollandais. A la tête de quarante hommes, elle attaqua une citadelle, et cet acte de bravoure lui valut le grade de lieutenant. Le défenseur a terminé comme M. l'avocat du roi, en appelant tout l'intérêt que mérite sa cliente, qui a subi une détention provisoire de trois mois.

Le tribunal, après quelques instans de délibération, a condamné Mlle Raffoux à huit jours d'emprisonnement.

(Gazette des Tribunaux.)
MEXIQUE.—Par la goélette *Oscar*, arrivée dimanche dernier de Vera-Cruz, nous avons reçu une lettre du *Cousu* jusqu'au 3 de ce mois. Les nouvelles contenues dans ces journaux ne nous offrent rien qui puisse nous servir à baser notre opinion sur l'état des affaires politiques de ce pays. Santa-Anna, que nous croyions, d'après ses succès, devoir être près de Mexico, a au contraire fait un mouvement rétrograde, avec son armée; il paraîtrait que l'armistice conclu entre lui et Calderon, aux Campos del Corral-Falso, le 13 juin, n'ayant pas reçu l'assentiment de Bustamente, les hostilités devaient recommencer.

Santa-Anna était revenu à Vera-Cruz, mais il en est reparti pour se diriger sur El Panto.

La ville de Santa-Maria Testintlan (état de Puebla), s'est déclarée en faveur de Santa-Anna.

Les habitants du canton de Tustla se sont également prononcés contre le ministère.

Le seul fait positif que nous remarquons dans ces journaux, est la défection du brick de guerre *Bello Indio* en faveur de Santa-Anna. Ce brick, portant 13 canons et ayant un équipage de 125 hommes, était mouillé, le 27 juin, dans le port de Campêche, lorsque le contre-maître, Pedro Léon, s'empara du commandement du navire et, d'accord avec l'équipage, fit voile pour Vera-Cruz, où ils arrivèrent le 30 et s'offrirent à défendre la cause de Santa-Anna.—(Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

ETATS-UNIS.

New-York (lundi) 30 juillet.—Le rapport de la commission de santé d'hier constate une diminution considérable dans le chiffre des décès par suite du coléra. La confiance paraît renaitre chez nos citoyens. Les brigands redoublent d'efforts pour le bris des maisons que les habitants ont quittés.

Les artisans de l'Opéra italien attendus d'Italie depuis quelques temps sont débarqués samedi du Ceres venant de Livourne.

New-York, 1er août.—D'après le bulletin officiel de la commission de santé de cette ville, il y a eu:

| |
|--|
| Du 27 au 28 à midi, 145 cas nouveaux, 68 décès. |
| 29 " 122 " 39 " |
| 30 " 103 " 39 " |
| 31 " 121 " 48 " |
| Total, depuis le 3 juillet, 3,850 cas, 1566 morts. |

HAUT-CANADA.

York, 26 juillet. Le coléra continue à exercer ses ravages parmi nous sans aucune diminution perceptible dans le nombre des cas, selon ce qu'on peut en juger; quoiqu'il faille avouer aussi que par la négligence de notre bureau sanitaire, on ne nous donne plus aucune information, ni du nombre des nouveaux cas ni de la mortalité qui en est la suite.

On compte ici plus de 70 décès, nous pensons qu'après

avoir fait une allowance pour les autres maladies, il peut y avoir eu 90 décès provenant du coléra depuis l'invasion de la maladie, il se pourrait néanmoins que nous nous trompions dans notre évaluation.

Le dernier numéro du *Churchman* parle de la lettre de l'archidiacre Strachan sur la vie et le caractère de l'évêque Hobart. On ne pouvait trouver une plume plus habile ou un critique plus impartial que l'archidiacre de York, pour la biographie d'un prélat aussi pieux et accompli.

Les bateaux à vapeur *P. Union* et le *Pumper* vont continuellement de Bytown à Kingston. Le trajet ne sera que de deux jours à l'avenir, d'après les facilités qu'offrent les améliorations récentes qui ont été faites aux écluses.

Kingston, 28 juillet. Mardi au soir, entre cinq et six heures, nous éprouvâmes ici la tempête la plus épouvantable que l'on ait jamais vue dans aucun pays, accompagnée d'éclairs, de tonnerre, de pluie et de grêle. Dans un instant les rues furent inondées, la pluie descendait par torrents et avec la plus grande violence. Le *Wolf*, dans le chantier du roi, fut littéralement fendu en deux, les états qui le supportaient étant renversés par le vent.—A Brockville, le bel établissement de M. Billa Flint fut tout à fait consumé par le feu, soit que ce fut l'électricité ou autrement. Au village florissant de Napanee, la tempête redoubla de furie, et il tomba une grêle épaisse dont quelques grains mesuraient jusqu'à deux pouces de circonférence. Une grange appartenant à M. Gardiner, dans Ernstown, fut séparée en deux par l'éclair. Nous n'avons pas entendu parler d'autre accident, mais nous craignons beaucoup d'en apprendre d'autres, à en juger par la violence de l'orage.

La maladie vient encore d'éclater parmi nous et a ajouté une nouvelle liste à ses victimes pendant cette semaine. Si les médecins ne donnent pas au public l'état sanitaire de la ville, les habitants n'auront plus ces soins et ces précautions qui nous avaient jusqu'ici presque exemptés de la maladie. Peut-être pourrait-on attribuer cette nouvelle apparition de la maladie à un relâchement dans notre système sanitaire; et si l'on jette un voile sur l'état sanitaire de la ville, on ne peut pas blâmer les citoyens de l'assoupissement où on les jette et de la négligence que cela occasionne nécessairement dans la surveillance qu'ils faisaient d'eux-mêmes auparavant.

Un nombre considérable des bâtimens qui ont fait voile de Québec depuis trois semaines ou un mois, avaient à bord de 5 à 20 émigrés retournant en Europe. Il paraît probable que l'émigration a déjà reçue un échec en Angleterre par la nouvelle de l'invasion du coléra à Québec qui doit s'être fait connaître vers la mi-juillet. Il est probable d'ailleurs que les habitants de la mère-patrie commencent à s'apercevoir que les relations exagérées sur les avantages qu'offrent les Canadas et l'Amérique en général, ne méritent pas les frais et les risques d'un voyage, un changement d'habitudes de vivre et de travail, souvent de longues et pénibles souffrances.

BAS-CANADA.
Montréal, (samedi) 4 août. Nous sommes contents d'apprendre par des lettres particulières de plusieurs endroits situés sur les deux bords du fleuve, que les grains promettent une récolte abondante, et nous pensons qu'il en est ainsi de toutes les parties du district de Montréal.

Le *Gleaner* de Niagara, Haut-Canada, du 21 juillet dit " que la récolte de blé était commencée assez généralement, et qu'elle serait abondante."

Les journaux du Détroit en date du 24 juillet annoncent l'arrivée d'un exprès de la Baie d'Hudson, qui a apporté la fâcheuse nouvelle que le bâtiment de la compagnie, portant les marchandises et les fournitures de l'année pour tout le pays, a été totalement brisé par les glaces, et la cargaison perdue.

Montréal, 4 août. Quoique les inhumations ces jours derniers aient été en grand nombre, cependant nous croyons nous apercevoir que l'état sanitaire de la ville s'améliore depuis hier et que les cas nouveaux qui se présentent ne sont presque rien à comparer avec ceux des jours précédents. Nous pouvons donc nous attendre aujourd'hui à un rapport plus consolant, et il ne faut pas oublier que les inhumations qui ont eu lieu hier sont le résultat de plusieurs jours de maladie. Parmi celles qui eurent lieu dans le cimetière catholique, la moitié, nous dit-on, étaient des enfans en bas âge. En déduisant le nombre des décès dans les hôpitaux de ceux de la ville, on pourra facilement connaître le nombre des cas à domicile.

(Gazette.)
Nous apprenons par les journaux du Détroit, qu'il est arrivé un exprès à Michopocoten, (un des postes de la compagnie de la baie d'Hudson), apportant la nouvelle que le bâtiment de la compagnie avec les secours annuels a été brisé au milieu des glaces et que le vaisseau et sa cargaison sont complètement perdus.

A une assemblée des directeurs de la banque de Montréal, tenue hier, Horatio Gates, écuyer, a été nommé président de cet établissement en remplacement de feu John Fleming, écuyer, et Thomas Cringan, écuyer, a été choisi pour remplacer le directeur défunt.

QUEBEC:
MARDI, 7 AOUT 1832.

NOUVELLES D'EUROPE DU 25 JUILLET.
Les journaux de Boston reçus hier annoncent la réception de nouvelles de Londres du 19 juin.

L'état de Paris était assez inquiétant. Les cours martiales siégeaient. La majorité des prévenus refusait de reconnaître leur légalité.

L'arrestation de M. de Chateaubriand, de M. Hyde de Neuville, de M. le duc de Fitzjames, et la fuite du duc de Bellune, avaient eu lieu à la suite de correspondances saisies chez les partisans de la duchesse de Berry.

Hier les journaux de Londres du 25 juin inclusivement sont parvenus par l'*Othello*, parti de Bristol le 28 juin. Elles indiquent un état de vive inquiétude en France.

En Angleterre la tranquillité régnaît. Un fou avait lancé une pierre au roi dans une des loges de la maison sur le champ des courses à Ascot; la pierre atteint le chapeau de Sa Majesté. Une seconde, plus grosse, frappa le bois près de lui. L'individu fut saisi et détenu.

Le duc de Wellington, traversant les rues de Londres à cheval, fut reconnu et assailli de cris, de sifflets, enfin la boue et les pierres furent lancés sur lui, et la police le retira avec quelque difficulté.

Voici un résumé des nouvelles entre le 19 et 25 juin reçues hier.

Londres, 25 juin.—Un autre prisonnier a été trouvé coupable à Paris par la cour martiale et un autre fut acquitté. Le colonel Tiellement condamné à dix ans d'emprisonnement a reçu sa sentence avec une grande indifférence, remarquant qu'il pouvait se faire qu'il sortirait de prison avant l'expiration de ce terme.

Cent-vingt sept des députés ont signé la déclaration que les ordonnances du 7 juin relatives à l'état de siège de Paris sont illégales.

Le roi Philippe et son ministère sont en grande consternation; ils craignent que la cour de cassation déclare les ordonnances illégales. Des personnes bien informées assurent qu'on a conseillé à Louis Philippe d'abdiquer en faveur de son fils le duc d'Orléans; on dit même que le prince Talleyrand maintient à Paris depuis quelques jours est l'auteur de ce conseil.

Les journaux français disent qu'on se propose de former deux camps aux environs de Paris; un à Versailles de 60,000 hommes; l'autre à Moraant de 40,000.

Il circule des bruits que la France va déclarer la guerre

à la Russie. De tous côtés on reçoit des nouvelles certaines que la Russie, l'Autriche et la Prusse s'arment, et que de très grands préparatifs ont lieu.

Les journaux de Lisbonne du 16 juin n'annoncent pas l'apparition de l'escadre de don Pedro.

Des nouvelles de Constantinople du 26 mai assurent que la citadelle de St. Jean d'Acro, qu'on disait avoir succombé au Paçha d'Egypte, était toujours au pouvoir des Turcs.

Londres, (lundi soir), 25 juin. M. le prince Talleyrand est parti le 19 pour Paris, où il s'est rendu le 21.—On assurait qu'à son arrivée à Paris une ordonnance serait émanée statuant la dissolution des chambres.

Jamais la récolte en Angleterre a-t-elle présentée de meilleures espérances; un temps tant soit peu propice doit la rendre abondante.

La députation de MM. les banquiers de Province, qui s'est rendue au bureau de lord Althorpe hier, n'a pas pu éliciter une promesse de Sa Seigneurie que la charta de la banque d'Angleterre serait renouvelée.

Les nouvelles reçues cette après-midi de Paris assurent qu'on avait rendu la liberté au général polonais Romario, arrêté par suite des troubles aux obsèques du général Lamarque; il paraît assez certain qu'on se proposait d'élargir M. de Chateaubriand et M. Hyde de Neuville sur parole d'honneur.

Plusieurs députés marquans avaient conseillé aux personnes arrêtées par des mandats d'amener de n'y pas résister, quoiqu'illégal. La majorité des prévenus, sans avocats et sans plaideurs ont simplement dit, qu'ils ne reconnaissent pas la légalité de la cour.

Le mariage du prince Léopold à la princesse Louise doit avoir lieu à Compeigne le 21 juillet. On se rendra de suite à Paris où une grande fête aura lieu le 24 et 25.

Des lettres de Vienne assurent que le duc de Reichstadt, fils de Napoléon, était à la dernière extrémité, ayant reçu l'extrême-onction. On s'attendait qu'il survivrait que quelques jours au plus.

Il se trouvait au moins 60,000 troupes à Paris le 22 juin.

Voici ce que rapporte le *Bristol Mirror* du 23 juin sur l'outrage fait au roi: " Nous avons à signaler un outrage porté à Sa Majesté le 20, alors avec la reine et la famille royale, dans une des loges du *Stand*, aux courses d'Ascot. Un vagabond dans la foule lança une pierre qui atteint le chapeau de Sa Majesté et lui fit faire un saut. Une deuxième pierre, plus grosse, fut aussi lancée, mais elle ne se rendit qu'au pied de la bâtisse. L'individu fut saisi; il était un pensionner de Greenwith, destiné par suite de quelque inconduite, et il avait en vain tenté par requête et autrement de se faire porter de nouveau sur la liste. Il pensait qu'il devait se venger de la négligence que le roi avait porté à sa demande. Il a été emprisonné."

Le coléra fait des ravages terribles dans quelques villages d'Irlande. A Tullamore, sur sept mille, la population totale, six mille avaient quitté la ville. Dans quatre jours de l'invasion, 68 personnes y étaient succombées; toutes celles qui en avaient été atteintes en étaient mortes.

On se propose d'opérer de grandes réductions dans les départements de l'accise et de la douane.

Les deux chambres ont agréé une adresse à Sa Majesté, l'assurant que l'outrage à Ascot était désapprouvé par la population en entier.

Les citoyens de Londres ont assuré lord Wellington qu'ils n'ont pas pris part à l'insulte portée à sa Seigneurie dans les rues de la capitale.

Un grand dîner devait avoir lieu à Londres le 27, pour célébrer l'adoption du bill de réforme. Parmi les convives se trouvaient M. Jeffrey, M. O'Connell, M. Attwood, sir F. Burdett.

Les journaux de New-York de mercredi soir donnent des nouvelles assez rassurantes sur son état sanitaire. Les sépultures par suite du coléra s'élevaient à—dimanche 83; lundi 47; mardi 53; mercredi 53.

Les journaux de Halifax, de St. Jean et de Fredericton du 25 juillet sont sans nouvelles.

Le coléra ne s'est pas encore fait sentir dans aucunes des provinces inférieures. A Miramichi, il y avait encore le 25 quelques malades débarqués du *Royal William*, mais ils étaient tous convalescens. Le *Royal William* était en quarantaine à Halifax, où il a arrivé le 19.

Les journaux du Haut-Canada annoncent que le coléra exerce une intensité remarquable dans quelques villages de cette province. A London nous remarquons qu'un docteur Donnelly ci-devant de la marine et du Bas-Canada, a succombé à la maladie.

A Montréal la maladie a fait moins de ravages à venir à hier (8 heures.) Pendant les derniers quatre jours on a vu beaucoup moins de victimes.

Le capitaine Anderson du brick *Joseph Fenton*, arrivé ici hier de Gibraltar, d'où il a fait voile le 14 juin, rapporte qu'entre le 14 et le 16 il a entendu par la hauteur de Cadix une canonnade prolongée une grande partie des deux journées, et qu'il pense qu'il s'était déclaré une insurrection dans cette dernière ville.

L'hon. et très-révérénd évêque protestant M. Stewart part ce soir pour York, où il doit séjourner jusqu'au printemps prochain. Le révérend M. Lockhart, son chapelain, doit voyager avec Sa Seigneurie.

M. le colonel Godby qui remplace M. le colonel Cockburn dans le commandement de l'artillerie, est arrivé ici hier sur l'*Hibernia*, venant de Londres.

Il est arrivé près de 2500 émigrés entre dimanche matin et hier soir.

Le capitaine Doyle du 24e remplace le capitaine Airey dans la charge d'Aide-de-camp à son Excellence le Gouverneur-en-chef.

Le bateau à vapeur *Royal William*, est arrivé cette après-midi d'Halifax.

Le Coléra.—Il s'est fait remarquer quelques malades à domicile samedi, dimanche et hier. Il y a eu aussi une augmentation dans les admissions et dans les décès aux hôpitaux, mais ceci doit être attribué aux changements dans la température. Nous renvoyons le lecteur au tableau des sépultures.

Monsieur Péditenr,
Veuillez-vous donner place dans votre feuille à quelques remarques sur un article intitulé " le coléra " dans le dernier numéro du *Canadien*.

Il y a certainement quelque chose à déduire sur le nombre des morts, annoncés dans cet article: " On dit que samedi il fut enterré 14 personnes au cimetière des colériques à Mont-Plaisant." On pourrait bien en retrancher 12, car je suis bien informé qu'il n'y eut que deux personnes enterrées ce jour là. Pour dimanche, on pourrait en rabattre 1 et se contenter d'en mettre 14, qui est le nombre exact. Il est vrai que ce sont des " on dit ", mais des " on dit " qu'il n'est pas bon de répéter. Pourquoi s'exposer par de faux rapports à jeter l'effroi parmi les citoyens déjà assez, ou plutôt trop alarmés. Pourquoi leur faire soupçonner qu'il y a une augmentation considérable de la maladie pendant que quelques individus seulement ont succombés. La preuve que la maladie n'augmente pas autant qu'on veut le faire croire, c'est que lundi, (hier), il n'y eut que 4 personnes enterrées au cimetière des colériques en cette ville. Que l'on con-

par les décès qui ont lieu maintenant à Québec, à très peu de jours près, avec ceux qui ont eu lieu l'année dernière, surtout parmi les émigrés, et l'on verra qu'il y a peu de différence dans le nombre, quoique les circonstances ne soient pas les mêmes. On ne saurait prendre trop de soin pour se préserver des accidents, mais aussi on ne saurait prendre trop de soin pour ne pas porter le découragement parmi les citoyens. La vérité avant tout. Croyez-moi. EXPERT.

(Copie.) A l'honorable M. Duchesnay, président du bureau de santé de Québec. Monsieur, — Nous avons vu avec autant de surprise que de regret une communication du Dr. Painchaud, dans laquelle il nous accuse très-injustement d'avoir dit que les médecins provinciaux du Canada ignoraient la manière de traiter le coléra.

Nous n'avons jamais avancé telle chose, et nous ne pouvions le faire avec ombre de vérité. Nous n'avons même fait aucun rapport qui ait été publié. A notre arrivée à Albany nous prîmes son Excellence le gouverneur de New-York d'offrir nos remerciements pour les attentions que nous avions éprouvées de messieurs les médecins de l'armée : comme ceux-ci étaient liés au gouvernement, nous pensâmes qu'il était plus convenable que l'exécutif de notre état présentât nos remerciements.

Nous nous réservâmes le plaisir de remercier, dans notre rapport, messieurs les médecins civils de Montréal et de Québec des intentions et des renseignements qu'ils nous avaient donnés si volontiers et avec tant de bonté. Ce rapport n'a pas été publié, mais le bureau de santé se déterminait hier à le faire imprimer aussitôt que possible.

Mille excuses pour vous troubler d'un aussi désagréable sujet.

Nous sommes, monsieur, vos obéissants serviteurs, J. E. DE KAY, J. R. RHINELANDER.

New-York, 29 juillet, 1832. Certifié pour copie conforme, T. A. Young, Secrétaire du bureau de santé de Québec.

Postscriptum. — Le navire Elizabeth, arrivé à la Grosse-Ile, a fait voile le 3 juillet de Greenock et apporte des journaux du 1er juillet.

Le télégraphe annonce que le bill de réforme pour l'Ecosse avait passé la chambre des communes et avait été lu la première fois dans la chambre des pairs le 28 juin.

Sépultures à Québec par suite du Coléra, entre le premier jour de son invasion et le 18 juillet inclusivement, étant une période de 40 jours :—

Table with 5 columns: Date, Québec Catholiques, St. Roch Catholiques, St. Roch Protestants, Total p.jour. Rows show daily counts from 9 June to 6 August 1832, with a total of 1013 Catholics, 243 Protestants, and 1790 total burials.

RAPPORT des cas de coléra asiatique, admis dans l'hôpital des émigrés, et dans l'hôpital de la Basse-ville, depuis 8 heures A. M. le 5, jusqu'à 8 heures A. M. le 6 août 1832 :—

Table with 5 columns: Res-tent, admis, décès, convalescens, décès. Rows for Hôpital des émigrés, Hôpital de la Basse-ville, and Total (20 admissions, 6 deaths, 19 recoveries, 1 death).

Depuis le 6, jusqu'au 7 août :—

Table with 5 columns: Res-tent, admis, décès, convalescens, décès. Rows for Hôpital des émigrés, Hôpital de la Basse-ville, and Total (24 admissions, 9 deaths, 23 recoveries, 4 deaths).

Total des admissions, 975. Décédés, 604. Québec, 7 août 1832. T. A. YOUNG, Secrétaire du Bureau de Santé.

MARIE'S. Aux Trois-Rivières, lundi 20 juillet, par le Révérend Messire Boucher, M. Pierre Pratte, de Saint Grégoire, a demoiselle Angélique Bonnard, de cette ville.

En cette ville, du coléra, à l'âge de 45 ans, M. Pierre Baquet dit Lamontagne, pilot, de la paroisse de St. Michel.

Décédés. Dimanche dernier, George Emile, âgé de 2 mois et 25 jours, enfant de M. Maurice Scott.

A la Présentation, de la maladie régnante, M. J. Bte. Blanchet, et son fils Louis. Le premier était natif de St. Pierre Rivière du Sud, et frère de feu le Dr. Frs. Blanchet.

A St. Denis, au coléra, le 31 juillet, après dix heures de maladie, à l'âge de 45 ans, Sieur Antoine Gazeille dit St. Germain, marchand chapelier du Bourg St. Denis, la mort eut lieu en lui un bon père, un tendre époux, le soutien du pauvre, particulièrement ceux du bourg de St. Denis, aux quelle il donnait chaque jour les moyens de vivre en les employant aux travaux de ses terres et à ceux de sa grande manufacture de chapeaux ; elle fut encore enlevée en lui un des Canadiens qui se montrèrent en son métier et commerce les plus grands talents et qu'il acquies par ses seuls talens une fortune considérable, il conçoit plus de quinze beaux établissements de manufacture de chapeaux de ses élèves, dans différentes paroisses de ce district, la société en perdant, perd un bon et généreux ami ; il laisse une épouse inconsolable de sa perte et une nombreuse famille pour laquelle il sacrifiait beaucoup pour son éducation, qu'il avait à cœur. Il a été inhumé le 2 août, le grand nombre d'assistants prouve comment il était estimé et combien il était regretté.

Vendredi, du coléra, Eude Marie Verrette, épouse de M. Charles Renaud, à l'âge de 50. Dimanche, du coléra, à l'âge de 31, M. Pierre Geust, pâtissier, rue St. Pierre, fils de Made. Renaud. Ce matin, du coléra, M. Brooker, ferblantier, marché à foire. Ces jours derniers, de la même maladie, au faubourg St. Jean, Madame Laforce, rue St. Jean, dont le mari est décédé il y a quelques temps. M. Et. Audy, menuisier, et sa femme. M. Charles Vermette, forgeron, rue St. George. A St. Roch, dimanche, du coléra, M. Frs. Martinenu, jardinier, à l'âge plus de 60. Jeudi, du coléra, Harriet, fille de Made. Elizabeth, décédée quelques jours avant, à l'âge de 20 ans. A St. Roch, jeudi, du coléra, Made. Ann Norris, épouse de M. Thomas Norris, autrefois cordonnier. Dimanche, le 5, de convulsions, Margaret, fille de M. Ramage, maître d'école.

PORT DE QUEBEC.

ENTRÉS EN DOUANE. 5 Août.—Nav. Orhelo, Leggett, 25 Juin de Bristol, à W Henderson, marchandises, 162 émigrés. —Do Hope, Kent, 18 do de Londres, à H Atkinson, lest, 105 do. —Do Atlantic, Johnstone, 25 do de Chatham, à G Symes & fils, do. —Do Waterloo, Smith, 3 do de Hull, à R Methley, do, 133 émigrés. —Do Cheifain, Blair, 19 do de Liverpool, à R P Ross, marchandises, 35 do. —Barque Bride, Moore, 10 do de Londres, à J Leather & co, lest, 57 do. —Do Bons Zelli, 7 do de Cork, à Pemberton & Frères, do, 91 do. —Do Charlotte, Shaw, 14 Jult de New York, à G. Symes & Fils, do. —Brick Gleniff, Dunlop, 21 Juin de Greenock, à R P Ross, marchand, 152 émigrés. —Do Trial, Moore, 11 do de Londonderry, à Pemberton, lest, 116 do. —Do Nancy, Winet, 7 do de Newcastle, à W. Price & co, charbon. —Barque Victoria, Mitchell, 26 do de Cork, à do, lest, 118 émigrés. —Do Ocean, Baron, 25 do de Londres, à H Lemesurier & co, do, 181 do. —Brick Dorothy, Crosley, 15 do de Belfast, à G Symes & fils, lest, 190 do. —Do Cheifain, Spark, 10 do de Sunderland, à H Gowen & co, charbon. —Do Victoria, Berry 15 do de Dundee, à H G Forsyth & co, marchandises, 126 émigrés. —Do Rising Sun, Parker, 19 Mai de Belfast, à A Gilmour & co, lest, 46 do. —6—Brick Alchymist, Smith, 23 Mai de Dublin, à Wm Price & co, 197 do. —Do Maguete, Goulder, 17 Juin de Whitehaven, à H Atkinson, charbon, 146 do. —Do John Reed, Ray, 16 do de Liverpool, à do, [marchandises, 5 do. —Do William, Phillips, 21 Mai de Cork, à ordre, en lest, 28 do. —Bark Brothers, Kirk, 26 Juin de Dublin, à Pemberton, marchandises, 272 do. —Nav. Hibernia, Smith, 6 do de do, à Wm Patton, en lest, 339 do. —Brick Joseph Fernon, Anderson, 14 do de Gibraltar, à W, Price & co, vins, &c. —Do Ann Eliza, Eliza Jane, Kelso, 18 do de Londres, à H Lemesurier & co, lest. —7—Do Ann & Mary, Scott, 7 Jult. de Demerara, à Forsyth, Walker & co, rum & sucre. —Do Bolder, Mudhan, 12 Juin de Sunderland, à H Atkinson, lest. —Do Maria, Hitchburn, 20 Jult de Carbonnear, à M. Ryan, lest.

AVIS.—On payera à l'hôpital des émigrés un bon prix pour des guenilles de toile, pour l'usage de l'hôpital. Hôpital des émigrés, 6 juin 1832. JAS. SEALY, anintendant.

DEUX petits Chevaux, ou Ponies.—Seront rafflés par 40 souscripteurs, à 10s chaque. Ils appartiennent à un monsieur qui quitte Québec.—Le plus haut aura le premier choix, et le plus bas aura l'autre. La liste se trouve maintenant au Bazaar, rue du Palais ; si elle n'est pas remplie d'ici au 25, ils seront vendus par encan. Aussi.—Un superbe fusil de chasse à deux coups, avec boîte complète.—7 août, 1832.

FARINE pour Pâtisserie, fraîche.—Le soussigné vient d'en recevoir quelques quarts, CHS. A. HOLT, rue St. Pierre.

A VENDRE, 5,000 MINOTS SEL de Liverpool, maintenant à bord de la Margaret, Johnson. S'adresser à GEORGE H. PARKE, Québec, 7 août, 1832. Quai de Hunt.

Nouvelle et seule Manufacture de Québec et de ses environs.

Le Soussigné sollicite respectueusement la continuation du patronage public en faveur de son établissement, et offre en vente, à bas prix, les plus beaux chapeaux à la dernière mode et de la meilleure qualité, savoir :— Chapeaux de Jupp & Son, Do de Wilson & Irwin, Do à la mode Américaine, Do noirs, olives, gris et bruns, Do à bords larges pour Messr. les Ecclésiastiques, Do de sa propre fabrique, Do pour Dames, Messieurs, Jeunes Gens et Enfants, qu'il garantit tous à l'épreuve de l'eau et élastiques, conservant leurs formes et leurs couleurs. Il les vendra en gros ou en détail pour argent comptant ou crédit approuvé.—Ordre exécuté au plus court avis. N. B.—Chapeaux nettoyés et façonnés au plus court avis.—Casques de toutes qualités pour l'hiver. J. B. CORRIVEAU, chapelier, n° 15, rue St. Jean, vis-à-vis le général Wolf. Québec, 7 août, 1832.

VENTES PAR ENCAN.

Cable de fer, &c.—Par ordre de la Cour de Vice-Amirauté.—Sur le quai de Hunt, VENDREDI prochain, à 2 heures r. s. les articles suivants :

DEUX cables de fer 1 beaupré 1 set de manœuvres basses 1 set manœuvres courantes neuves 1 set d'étais 8 caisses cuivre 1 lot de poulies 1 set articles de cuisine de cuivre 1 enclume 2 poêles (neufs) de bâtiment 150 barils poisson salé 1 comode 1 set vieilles voiles 3 boîtes clous 1 fauc 2 verges de perroquets 2 verges de humers, verges de voiles quarrée et autres article. Le tout vendu pour satisfaire des droits de sauvetage, JOSEPH FENWICK, Maréchal d'Amirauté. 7h Augt. 1832.

EMPLACEMENTS DE GRAND PRIX A VENDRE PAR ENCAN.

LES soussignés, syndics du nouveau marché, rue St. Paul, donnent avis public, que SOIXANTE MILLE PIEDS DE TERRAIN situé sur le côté Est du dit marché, et qu'ils sont autorisés de vendre par l'Acte Provincial, 2 Guillaume 4, chap. 15, est maintenant séparé en emplacements destinés à construire des maisons ; et quelles seront mis en vente public sur les lieux, MERCREDI le 15 AOUT PROCHAIN, à UNE heure de l'après midi. Les conditions de la vente pourront être connues en s'adressant à M. A. Gauthier, l'un des syndics, en aucun temps après le 1er Août prochain. WM. HENDERSON, COLIN McALLUM, AUGUSTIN GAUTHIER, JOHN MUNN, B. LACHANCE, Syndics du nouveau marché, rue St. Paul. Québec, 21 Juillet 1832.

VENTES PAR ENCAN.

Marchandises sèches.—Par J. & J. M. FRASER, aux chambres de M. JOHN YOUNG, rue Saut au Matelot, MERCREDI, le 8 courant, à UNE heure, UNE boîte de dentelle de fil, 1 casse bombasin noir et crêpe de Norwich 1 casse toile à drap et huckaback 1 casse drap noir superfine du ouest d'Angleterre 6 caisses drap olive, vert et bleu 2 caisses cassimire et cassinets noir et drab 1 ballot flanelle blanche 1 ballot lindsay rayé et à pointe bleu 1 ballot chemises tricottées de laine 2 caisses mousseline de 7-8 bleu, jaune, et bleu et blanc 2 caisses 4-4, 6-4 et 8-4 shals de perse 2 caisses coton à coudre, blanc et coloré sur rouleaux 1 casse 7-8 superbe perse peints pour meuble 2 caisses 2-8 toile d'Irlande 2 Douglas blancs et toile à drap imitée toile à draps blanche et crme, n° 1 a 8, Onaburgs, toile à drap brune, &c. Québec, 4 août, 1832.

VENDREDI prochain, le 10 courant, au magasin de J. C. REIFFENTIN, à UNE heure, par M. BALZARETTI & Cie. Les Livres de Lois, suivant :

Table listing various legal books and their prices. Includes titles like 'Dictionnaire de Pontas', 'Code de Commerce', 'Traité de la Communauté', etc., with columns for 'Vols.' and 'Folio'.

Sera vendue sur les lieux, SAMEDI, le 1er septembre prochain, à UNE heure précise, CETTE maison bâtie en pierre à quatre étages, située en cette haute-ville de Québec, rue Couillard, No. 15, entre les propriétés des Demoiselles Moriveau et de feu Mathew McClure. La vente se fera sans réserve, et l'on donnera des titres de sûreté incontestables. S'adresser à LOUIS PANET, Notaire, Québec, 4 août 1832.

Aux livres et Indépendans Electeurs du Comité de Dorchester.

MESSIEURS.—Solicité par un grand nombre d'entre vous à me porter comme candidat à la prochaine élection, qui doit avoir lieu le Jeudi 9 courant, j'ai l'honneur de vous informer que je me rendrai aux vœux qui m'ont été témoignés ; et si je suis l'objet de votre choix, vous pouvez compter, messieurs, sur le zèle et la bonne volonté de Votre très-humble, et très-obéissant serviteur, PIERRE LAGUEUX.

Etchemin, 1r août, 1832. SOCIÉTÉ D'EDUCATION DU DISTRICT DE QUEBEC.

Son Excellence le Gouverneur-en-Chef. Le public est informé que les Ecoles-Françaises et Anglaises sous la direction du Comité permanent de cette Société, situés au Faubourg St. Jean, rue des Glacis, sont maintenant ouvertes pour la réception des enfants. L'on prie les membres de cette Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, d'en envoyer le montant à Jos. Roy, Ecuyer, Trésorier de la Société. Toute personne soussignée annuellement la somme de cinq centimes courant, peut devenir Membre de la Société. Québec, 30 juillet, 1832. H. S. HUOT, Secrétaire.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE. Le public est informé que les citoyens de Québec qui sont venus en avant avec tant de libéralité en ce moment de grande détresse, pour assister les veuves et orphelins et autres, qui ont souffert du coléra, et qui n'ont pas encore payé, sont priés d'envoyer le montant de leurs souscriptions respectives à Noah Freer, Ecuyer, Trésorier, à la Banque de Québec, entre les mains duquel seront laissées les listes de souscriptions des différents quartiers, et où les Messieurs qui n'étaient pas au legis lorsque les collecteurs ont fait leur tournée, sont priés d'ajouter leurs noms. Quant à ceux qui ont bien voulu offrir leurs souscriptions jusqu'à un certain montant en effets, un comité nommé à cette effet, se rendra chez eux. Par ordre du Comité Général, H. S. HUOT, Secrétaire.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE. Le public est informé que le Comité de la Société de Bienfaisance a résolu de l'accorder des secours, soit par passages ou autrement, qu'aux personnes qui résident en cette cité, et nullement aux personnes qui viendront d'autres places de cette province. Par ordre, H. S. HUOT, Secrétaire.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. Charles Lamond, de Québec, ferblantier, sont priées de remettre leurs comptes sans délai au soussigné. Québec, 26 juillet 1832. ERROL B. LINDSAY, N. P.

AVIS.—Le soussigné prend la liberté de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continue à exercer son métier de forgeron et marchand dans toutes ses branches, comme d'ordinaire, et ayant à son emploi le meilleur forgeron et poseur de fers-à-cheval dans le pays, il se flâte qu'il donnera satisfaction, particulièrement maintenant depuis qu'il s'occupe exclusivement de son métier. Il aura constamment en main toutes les médecines utiles aux chevaux à un prix bas et modique ; aussi ressorts de carrosse et de charette, des haches américaines garanties de la meilleure qualité ; dito haches canadiennes, pioches, piques, pentures, &c. Ouvrage de moulin, de carrosse, de forgeron, faits sous le plus court avis et de la meilleure manière. Aussi à vendre, 2,500 madiers secs. Québec, 25 juillet 1832. JOHN GRAVES, No. 15, rue St. Jean.

AVIS.—Le soussigné ayant été dument nommé curateur à la succession de feu WILLIAM KERR, en son vivant marchand tailleur de Québec, prie ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de lui présenter leurs comptes dument attestés, et ceux qui doivent à icelle sont priés de lui en payer le montant sans délai ; faute de ce faire leurs comptes seront mis entre les mains d'un avocat pour collection. JOHN FRASER, curateur.

AVIS.—Le soussigné sollicite respectueusement la continuation du patronage public en faveur de son établissement, et offre en vente, à bas prix, les plus beaux chapeaux à la dernière mode et de la meilleure qualité, savoir :— Chapeaux de Jupp & Son, Do de Wilson & Irwin, Do à la mode Américaine, Do noirs, olives, gris et bruns, Do à bords larges pour Messr. les Ecclésiastiques, Do de sa propre fabrique, Do pour Dames, Messieurs, Jeunes Gens et Enfants, qu'il garantit tous à l'épreuve de l'eau et élastiques, conservant leurs formes et leurs couleurs. Il les vendra en gros ou en détail pour argent comptant ou crédit approuvé.—Ordre exécuté au plus court avis. N. B.—Chapeaux nettoyés et façonnés au plus court avis.—Casques de toutes qualités pour l'hiver. J. B. CORRIVEAU, chapelier, n° 15, rue St. Jean, vis-à-vis le général Wolf. Québec, 7 août, 1832.

AVIS.—Le paiement d'un dividende semi-annuel de trois pour cent sur les capitaux versés a été autorisé, et les actionnaires pourront le recevoir en s'adressant à la Banque à et après le LUNDI 3 septembre prochain. Par ordre des directeurs. NOAH FREER, Caissier.

AVIS.—Le soussigné sollicite respectueusement la continuation du patronage public en faveur de son établissement, et offre en vente, à bas prix, les plus beaux chapeaux à la dernière mode et de la meilleure qualité, savoir :— Chapeaux de Jupp & Son, Do de Wilson & Irwin, Do à la mode Américaine, Do noirs, olives, gris et bruns, Do à bords larges pour Messr. les Ecclésiastiques, Do de sa propre fabrique, Do pour Dames, Messieurs, Jeunes Gens et Enfants, qu'il garantit tous à l'épreuve de l'eau et élastiques, conservant leurs formes et leurs couleurs. Il les vendra en gros ou en détail pour argent comptant ou crédit approuvé.—Ordre exécuté au plus court avis. N. B.—Chapeaux nettoyés et façonnés au plus court avis.—Casques de toutes qualités pour l'hiver. J. B. CORRIVEAU, chapelier, n° 15, rue St. Jean, vis-à-vis le général Wolf. Québec, 7 août, 1832.

PERDU, le 30 juin, une lettre contenant un billet tiré par MM. Ferrier et Wilson de Québec, endossé par MM. Edward Field et cie, de la même ville, pour le montant de £136 11 0 courants, daté le 20 juin 1832, à trois mois : Avis est donné afin d'empêcher que ce billet ne soit vendu ou autrement mis en circulation. Le susdit billet avait été placé à bord du steam-boat St. Laurent.—15 juillet 1832.

ON a besoin d'un Maître d'École à St. Jean Chrysostôme près d'Etchemin. Il doit être capable d'enseigner les deux langues ; on lui fournira une bonne maison, et les articles nécessaires pour tenir l'école.—S'adresser incessamment à M. Pierre Lagueux, à Etchemin. Québec, 15 juillet 1832.

DES propositions seront reçues par l'un ou l'autre des Soussignés, pour la construction d'un grand hangar de pierre qui doit être érigé sur leur propriété, quai des Indes. Des plans et devis pourront être consultés à leur bureau, Wm. WALKER, Québec, 7 juillet. JAS. BELL FORSYTH.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Département des Bois et des Forêts. Québec, 15 juin, 1832.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que la vente annuelle des licences pour couper du bois sur les terres incultes et non-concédées de la couronne, dans l'étendue de la Province du Bas-Canada, aura lieu MERCREDI le 31ème jour d'AOUT prochain à UNE heure, à la Bourse de Québec, pour les districts de Montréal, Trois-Rivières, St. François et Québec, et le même jour à New-Charlote et au Bassin de Gaspé. Les renseignements qu'on pourra désirer seront donnés en s'adressant à ce bureau. W. B. FELTON.

CONTRAT POUR BOIS DE CHAUFFAGE ET CHANDELLES. Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée, Québec, 16 Juillet 1832.

Le Soussigné recevra des propositions jusqu'au 1er jour de Septembre prochain, pour la fourniture des articles suivants pour la Chambre d'Assemblée, 150 Cordes de Bois de Chauffage (meilleur érable) n'ayant pas moins de 3 pieds de long, 1,000 lbs. meilleure Chandelle de Blanc de Balaine, de Londres, 3/4 de 4 à la livre (longue) et 3/4 de 6 à la livre, (courte.) 1,000 lbs. meilleure Chandelle de Suif—six à la livre (courte.) Des échantillons de la chandelle devront accompagner les propositions et les contracteurs devront la livrer le ou avant le 1er Novembre prochain. Le bois de chauffage devra être livré et pilé dans les caves et le cont de l'Évêché, le ou avant le 15 Octobre prochain. On exigera des cautions pour la due exécution des contrats. W. B. LINDSAY, Greffier de l'Assemblée.

LA Barque à Vapeur le St. PATRICK ; J. PIRNEY, Maître, a commencé à voyager régulièrement entre Québec et MONTREAL en arrêtant à chaque voyage aux Trois-Rivières. Pour passage de la Chambre ou de l'avant, ou pour fret, s'adresser au Maître à bord, ou à Wm. STEVENSON, Québec, à M. M. A. G. GRAY & cie, Montréal et à M. H. F. HUGHES, Trois-Rivières.—Québec, 24 juillet 1832.